

## RISQUES MAJEURS

Référence : CL335	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

### LIEUX ET DATES :

#### A distance

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Définir les risques majeurs
- Découvrir la prévention des risques majeurs
- Appréhender l'indemnisation des victimes de ces risques

#### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

### POINTS FORTS

#### Modalités pédagogiques :

**Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un support d'animation pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.**

### **Formateur(s) :**

**Responsable pédagogique, Nathalie Rose, a la charge de la conception et de l'actualisation des offres de formations à l'IFPASS, principalement en assurance dommages et responsabilité civile - droit et droit des assurances.**

**Elle a été formatrice à l'IFPASS et à l'ENASS pendant de nombreuses années. Elle a également occupé différents postes en gestion des sinistres corporels et contentieux à fort impact financier.**

### **Les plus de la formation :**

Définir les risques majeurs

Découvrir la prévention des risques majeurs

Appréhender l'indemnisation des victimes de ces risques

## **PROGRAMME**

A. Définition des risques majeurs

1. Echelle de gravité des dommages

2. Risques naturels

3. Risques technologiques

B. Prévention des risques majeurs

1. Connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque

2. Surveillance, l'information préventive et l'éducation

3. Prise en compte des risques dans l'aménagement

4. Mitigation

5. Planification de l'organisation des secours

6. Prise en compte du retour d'expérience

C. Indemnisation des victimes

1. Indemnisation des victimes des catastrophes naturelles

2. Indemnisation des victimes de tempêtes, ouragans, cyclones

3. Indemnisation des victimes des catastrophes technologiques

4. Indemnisation des victimes en cas de catastrophe nucléaire

### **Validation des acquis :**

**Pour valider cette formation, vous devez avoir :**

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.

Téléchargé et consulté le dossier ressource.

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir 80% de bonnes réponses aux questions posées à l'issue de chacune des différentes parties.

Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

### **Personnalisation parcours :**

**Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcocooneers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées. Le webcocooneer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.**

## **Fiche identité :**

Cette formation est la propriété d'Ipass Services.

Elle contient les éléments suivants :

1. des séquences vidéo (durée totale d'environ 1 heure) ;
2. un support d'animation et une fiche à télécharger ;
3. 1 quiz

## **PUBLIC**

Toute personne intéressée par les risques majeurs.

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

## **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.

## **Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ipass accessible par abonnement.  
Pour plus de renseignement contactez-nous !

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:29